



TAXE SUR LE COMBUSTIBLE – FORMULAIRE 7
**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE
LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE**

Instructions relatives au remboursement de la taxe pour les titulaires d'un permis d'utilisateur de combustible permanent

1. Si la quantité de combustible achetée au Yukon excède la quantité consommée, il faut fournir une preuve que les taxes ont été payées dans une autre région administrative.
2. Le transfert de combustible sera admis uniquement s'il a lieu entre le Yukon et une région administrative voisine, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alaska (É.-U.).
3. Pour prouver que les taxes ont été dûment payées, il faut présenter une copie des documents à l'appui délivrés par les régions administratives voisines (déclaration IFTA, T.N.-O.) ainsi qu'une copie des **chèques payés**. Le cas échéant, il faut aussi fournir une preuve d'achat de combustible en Alaska.
4. Les demandes de remboursement peuvent être présentées une fois que le volume sur lequel porte le remboursement atteint **5 000 litres** ou après le **31 décembre**.
5. Les crédits ne sont pas reportables d'une année à l'autre.
6. Les demandes de remboursement peuvent être envoyées jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.
7. Les demandes de remboursement seront traitées uniquement si le compte est en règle.

Nom		Permis n°
Adresse		
Téléphone	Télécopieur	Courriel

DÉCLARATION CONCERNANT L'UTILISATION DE COMBUSTIBLE AU YUKON

Type de combustible : Diesel (taux de taxation : 0,072 \$)
 Essence (taux de taxation : 0,062 \$)

Mois se terminant le	Crédit en litres
Crédit total (si le compte est en règle)	
Multiplié par le taux de taxation	x \$
Remboursement demandé	= \$

Je, _____, _____ en tant que représentant dûment
NOM (EN LETTRES DÉTACHÉES) TITRE
autorisé de _____ certifie par les présentes que
NOM DE L'ENTREPRISE
les renseignements fournis sont à ma connaissance exacts et que je n'ai demandé ni reçu aucun remboursement de la
taxe sur le combustible décrit ci-dessus, ni en tout ni en partie.

Signature : _____ Date : _____

Faire parvenir à : Administration générale, ministère des Finances
Gouvernement du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-5345 • Télécopieur : 867-456-6709
Courriel : yk.taxreturns@yukon.ca

Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis conformément à la *Loi de la taxe sur le combustible* et sont utilisés à des fins d'administration de la Loi. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements par écrit au ministère des Finances du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 ou par téléphone au 867-667-5343.